MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^er^ du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre ;

Décide :

Article 1er. – Madame **Virginie JORISSEN,** directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Centre Val-de-Loire est nommée commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre.

Article 2. – Mesdames **Valérie VIGIER,** directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Centre Val-de-Loire, et **Isaline LEROY**, cheffe du service régional d'économie agricole et rurale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Centre Val-de-Loire sont nommées commissaires du Gouvernement adjointes auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre.

Article 3. – Mesdames Virginie JORISSEN, Valérie VIGIER et Isaline LEROY exercent leur mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre 1^er^ du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui leur seront données.

Article 4. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

18 AVR. 2025

La ministre de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjointe au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Marie-Luce CAMPISTRON